

- Le lancement des appels d'offres de fournitures en multiples lots séparés a eu pour effet de favoriser la participation de fabricants spécialisés et de PME locales.
- Dans certains secteurs où l'offre est très concentrée, on procède souvent à une interrogation directe des entreprises.

L'évaluation *a posteriori*

Cette évaluation rétrospective a pour objet de vérifier la conformité du projet avec ses objectifs initiaux et de tirer des leçons de l'expérience acquise au fur et à mesure des interventions.

Les contrats du Groupe de la Banque se répartissent comme suit : 20 p.100 sur des prestations de services, 30 p.100 sur des travaux de génie-civil et 50 p.100 en fournitures de biens d'équipement. Par ailleurs, le programme de prêt annuel donne une indication précise des secteurs clés d'intervention du Groupe de la BAD. Nous recommandons aux sociétés d'entreprendre leurs démarches dès l'apparition des projets dans le résumé trimestriel des opérations du Groupe de la BAD. Ceci leur permettra de se préparer en rencontrant les responsables auprès des organes d'exécution, des agents de projets et de prêts à la Banque et, s'il y a lieu, de trouver un agent compétent dans le pays emprunteur qui s'occupera de suivre l'évolution du projet et le lancement des appels d'offres.

L'expérience montre qu'il est important que les entreprises soient informées des projets bien avant le lancement des appels d'offres. Ce n'est pas qu'à ce stade les jeux soient déjà faits... L'entreprise qui ne découvre un projet qu'au moment de l'appel d'offres souffre d'un handicap sérieux par rapport à des concurrents qui auront eu le temps de se préparer. Il faut noter que les délais laissés pour répondre aux appels d'offres sont généralement très courts, souvent six semaines ou deux mois, desquels il faut déduire le temps nécessaire pour se procurer le cahier des charges, et faire parvenir les offres, d'où l'intérêt pour les entreprises canadiennes d'obtenir des renseignements disponibles antérieurement aux appels d'offres.